

Conseil municipal du 11 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Par suite d'une convocation en date du 05 janvier 2016 les membres composant le conseil municipal de NICORPS se sont réunis en mairie le 11 janvier 2016 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain GUEZOU, Maire.

Sont présents : M Alain GUEZOU, Michel GUILLON, Pascal HAIZE, Didier BERNARDIN, Yves LEMOUTON, Marie-Laure MARTIN, Françoise VOISIN, Martine VERNIER, Jean-Philippe HENRARD, Emmanuel FONTENEY, Didier LEDOUX en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absente ayant donné procuration :

Absent excusé :

Absent :

Ordre du jour :

- *approbation et signature des comptes rendus de la dernière séance,*
- *désignation d'un secrétaire de séance,*
- *Bilan réunion PLU*
- *Délibération sur le projet d'extension de la porcherie et révision du plan d'épandage EARL du Val au Gué à Ouville*
- *Immeubles en état d'abandon Village Tardif*
- *Passage du Tour de Normandie (demande de signaleurs 27/03/2016)*
- *Compte rendu réunions*
- *Ajout de points supplémentaires si besoin*
- *Questions diverses*

Le conseil approuve et signe le compte rendu de la dernière séance.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M Didier Ledoux est désigné pour remplir cette fonction.

PLU

M le Maire fait part de la réunion de travail de la commission urbanisme avec le cabinet chargé de l'élaboration du PLU et les personnes publiques associées. Cette réunion concernait le plan d'aménagement et de développement durable qui exprime le projet politique communal et définit les orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune. Ce document doit être en conformité avec les prescriptions du schéma de cohérence territoriale et permettre d'avoir une visibilité sur 10 ans de l'avenir de Nicorps. Il servira de socle à la définition du zonage et du règlement d'urbanisme.

Le conseil municipal est invité à débattre de ce sujet :

- M Lemouton : plus la surface constructible sera importante, plus la durée du PLU sera longue

- M Haize : la réglementation impose de densifier les bourgs là où c'est possible, si le document ne respecte pas cette règle, le document devra être revu.
- Mme Martin : si on veut attirer des habitants au bourg, il faut lui donner une âme et se poser la question de ce que l'on peut proposer
- M Guézou : on ne peut pas créer de commerce fixe mais étudier un commerce itinérant
- M Lemouton : on a construit là où se trouvaient les réseaux
- M Haize : à l'heure de faire des économies, l'éparpillement des constructions coûte plus cher
- M Lemouton : pourquoi limiter l'augmentation de la population à 1% alors qu'un projet avec une prévision de 1.5% ne modifierait pas le coût du PLU. Il est possible de faire valoir la proximité de Coutances pour justifier une surface constructible plus importante en envisageant une modulation des parcelles avec des tailles différentes suivant leur localisation (plus concentrées dans le bourg, plus grandes ailleurs)
- M Guézou : le SCOT va évoluer pour répondre aux dispositions des lois. L'évolution de la population sur Coutances et les communes environnantes se traduit par une légère baisse
- M Lemouton : La station d'épuration a été agrandie et offre une possibilité d'augmentation de la population, il faut faire valoir des arguments financiers liés à l'amortissement des travaux de la station d'épuration

Invité à se prononcer sur le taux à retenir pour l'élaboration du PLU, le conseil municipal a décidé de fixer (par 10 voix pour, M le Maire se prononçant pour 1%) à 1,5% le taux d'évolution de la population.

Le conseil doit effectuer un choix sur la localisation des zones constructibles et est invité à se prononcer sur ce sujet :

- M Lemouton : Il faut étoffer le bourg, et peut-être envisager une autre zone sans perdre de vue le coût de la viabilisation nécessaire pour l'aménagement. Pour continuer un développement sur le long terme, un autre secteur pourrait être retenu.
- M Guézou : le prolongement du lotissement de la Forge a déjà été anticipé par des amorces de voies déjà réalisées
- Mme Martin pense qu'il ne faut pas englober le patrimoine ancien dans des constructions neuves et déterminer ce que l'on propose
- M Guézou : il y a des services à améliorer dans le bourg. L'établissement public foncier sera sollicité pour l'acquisition et éventuellement l'aménagement des zones constructibles

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir 4 secteurs situés au bourg (au nord du lotissement communal et à l'ouest du bourg) pour le développement de l'urbanisation.

Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par l'Earl du Val au Gué pour l'extension d'un élevage porcin et révision du plan d'épandage à Ouville et Coutances

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL du Val au Gué sise « la Guérie » à Coutances.

Après avoir pris connaissance du dossier, après en avoir délibéré,

Considérant que le plan d'épandage, qui ne comporte pas de parcelles sur la commune de Nicorps, omet la prise en compte d'une habitation située à Ouville (section ZN N°3), à proximité immédiate d'un secteur habité de Nicorps (La Cosnerie). Celui-ci peut donc se trouver impacté par les éventuelles nuisances liées à l'épandage.

Le Conseil municipal décide en conséquence d'émettre un avis défavorable.

Immeubles en état d'abandon

M. le Maire présente au conseil municipal les possibilités d'action permises par le code des collectivités territoriales lorsque des propriétés se trouvent en état d'abandon manifeste et que, tant le bâti que le terrain ne font plus l'objet d'un entretien minimum. Quelques propriétés situées rue du Bourg sont manifestement dans cette situation. Dans le cadre du réaménagement de la traversée de la commune et du projet de PLU en cours, il importe d'inciter les propriétaires à prendre les dispositions pour remédier à cette situation. Le conseil municipal décide de commencer par un recourt amiable, et, s'il n'est pas suivi d'effet, d'enclencher une procédure à l'encontre des propriétaires concernés.

Un courrier sera adressé aux propriétaires concernés avec un délai fixé au 31 mars 2016.

Tour de Normandie 2016

M le Maire informe le conseil municipal que le parcours du Tour de Normandie 2016 traversera la commune le 27 mars vers 13h et que les organisateurs de cette manifestation sollicitent la mise à disposition de signaleurs afin d'assurer la sécurité de la course. (M J Pinsault sera contacté)

Réunions

M le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu à Coutances sur l'organisation de la collecte des ordures ménagères assurée par la CBC. A la suite du premier passage, plusieurs oublis ont été signalés en différents points de la commune et les services de la communauté en ont été avertis afin que la tournée soit modifiée en conséquence. Des conteneurs seront mis en place à certains endroits afin de permettre un accès sécurisé du camion. Il est conseillé de déposer les sacs dans des poubelles afin d'éviter qu'ils soient éventrés par les animaux.

Questions diverses

M le Maire remercie les conseillers et employés communaux qui ont participé à l'organisation des élections régionales et de la cérémonie des vœux qui a eu lieu à la salle des fêtes.

Mme Voisin signale que le nettoyage des caniveaux du bourg permet une meilleure évacuation de l'eau et maintient la route propre lors des épisodes pluvieux.

M Henrard fait part d'un problème de voisinage à la Moinerie lié aux aboiements intempestifs de chiens.

Conseil municipal du 11 janvier 2016

GUEZOU Alain

HAIZE Pascal

GUILLON Michel

BERNARDIN Didier

MARTIN Marie-Laure

LEMOUTON Yves

VERNIER Martine

VOISIN Françoise

HENRARD Jean-Philippe

FONTENEY Emmanuel

LEDOUX Didier